



**QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018**  
**5EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018**  
**28 È 29 DI GHJUNGHJU**  
**28 ET 29 JUIN**

2018/E5/037

*Dumanda à bocca posta da Mma Marie-Anne PIERI*  
*Au nom du groupe "PER L'AVVENE"*

**OBJET : Compensation aides viticoles**

La Viticulture Corse connaît depuis 10 ans un essor considérable tant sur les marchés local, national et même international, en constituant la première filière agricole de l'île avec plus de 40 % du chiffre d'affaires total du secteur agricole, et ce grâce aux investissements réalisés au cours de ces années.

Sous l'avant-dernière mandature, alors que Monsieur Jean-Louis LUCIANI était Président de l'ODARC et Monsieur Benedetti son Directeur, un effort a été demandé à la filière afin d'alléger les dépenses de la région, en faisant financer les investissements des caves par un programme national viticole géré par France Agrimer.

La viticulture a fait cet effort à condition que les taux d'aides apportés soient équivalents à ce qu'ils auraient été via des financements ODARC.

L'accord a été trouvé, l'ODARC s'engageant à payer le complément en cas de différentiel.

Pourtant, depuis 3 ans, cet accord n'a pas été respecté malgré de nombreuses demandes, réunions, et même l'occupation de l'ODARC par les syndicats viticoles en novembre 2017.

Depuis quelques mois, Monsieur le Président, vous avez reçu les acteurs de la filière, et ils vous ont écrit, sans qu'aucune réponse ne leur soit apportée.

Quelle est la position du Conseil Exécutif sur ce dossier important ? Sachant que des investissements sont prévus en 2019 et conditionnent le développement de la filière.

Je vous remercie.